



Nouveau projet MIRIAM

Jan Surquin



Principes de base du projet MIRIAM

- L'accompagnement, c'est...
 - Holistique : l'accent n'est pas seulement mis sur l'activation
 - Sensible au genre
 - Individuel **et** collectif : réunion de groupe au moins une fois tous les quinze jours
- Le case manager accompagne un groupe de 12 à 15 mères dans tous les domaines de la vie + processus d'autonomisation
- Formation et accompagnement offerts aux case managers



Critères d'accompagnement des femmes

- La mère est en situation d'isolement
- La situation de pauvreté est urgente/persistante
- Au moins un enfant dans une même catégorie d'âge
- Connaissance minimale de la langue du case manager

- Le CPAS peut instaurer lui-même des critères supplémentaires

- **Changement :**
 - Non seulement pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, mais aussi pour toutes les mères qui reçoivent une aide du CPAS



Projet 1 : Projet MIRIAM

- Pour la première fois, le projet est ouvert aux plus petits CPAS et aux consortiums
- Projet régulier pour un ou deux groupes de femmes
- Subvention : 57 500 € ou 115 000 €

- Dans le cas d'un consortium : une attention particulière est accordée à l'accessibilité et à l'échange de connaissances



Projet 2 : équipe MIRIAM

- Élargissement du projet dans les grandes villes
- Projet régulier pour quatre à six groupes de femmes
 - + exploration proactive, locale des droits
- Résultat : un petit centre d'expertise sur les familles monoparentales au sein du CPAS
- Subvention : 230.000 - 287.500 - 345.000 euros
- Grand CPAS ?
 - La distinction n'est pas absolue
 - CPAS qui ont déjà participé



Modalités supplémentaires

- Possibilité d'un projet de trois ans
 - Composante de cofinancement de 25 % au cours de la deuxième et de la troisième année
 - Permet une flexibilité pour la mère de la durée individuelle
- L'accompagnement scientifique est prévu



Calendrier

- 8 mars - 8 mai : appel
- Fin mai : annonce des projets participants
- Début juin : kick-off meeting
- Juin-août : sélection du (des) case manager(s) et des mères participantes
- Septembre : début de l'accompagnement



Modalités pratiques appel

- Lien règlements et appels :
 - <https://www.mi-is.be/nl/miriam>
 - <https://www.mi-is.be/fr/miriam>
- L'enregistrement intermédiaire est possible en demandant un compte
- Point de contact pour le soutien bilatéral : jan.surquin@mi-is.be



SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes

Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 165
B-1000 Bruxelles

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Contactez-nous

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30 (le vendredi jusqu'à 16 h 00) via
+32 2 508 85 85
vraag@mi-is.be
www.mi-is.be

Suivez-nous sur

